Fédération internationale du sport scolaire ISF

COMPÉTITIONS 2024 RÉSERVÉES AUX ÉQUIPES D'ÉCOLE ET AUX ÉQUIPES DE SÉLECTION.

GÉNÉRALITES

- Équipe d'école : une équipe doit être composée d'élèves appartenant à une même école de l'enseignement secondaire de plein exercice. Le bulletin d'inscription doit être signé par le chef d'établissement et le responsable sportif.
- Cet établissement doit se trouver en Fédération Wallonie-Bruxelles et être en ordre d'affiliation par rapport à sa fédération sportive scolaire respective.
- Équipe de sélection : une équipe peut être composée d'élèves provenant d'établissements scolaires et de réseaux différents, situés en Fédération Wallonie-Bruxelles en ordre d'affiliation par rapport à sa fédération sportive scolaire respective.
- **Si une équipe ne s'est pas qualifiée en équipe d'école, elle ne peut en aucun cas s'inscrire en équipe de sélection, cette catégorie étant d'un niveau plus élevé.**
- En sports individuels, grande nouveauté, pour qu'une équipe de sélection puisse participer à une compétition ISF, il n'est plus nécessaire qu'une équipe d'école participe dans la même catégorie et le même sexe.
- Le premier jour est le jour imposé d'arrivée. Le dernier jour est le jour imposé de départ. Pour les délégations qui changent de continent **ET** qui se situent à plus de 5000 Kms, il est possible d'arriver un jour plus tôt ou de repartir un jour plus tard aux mêmes conditions financières.
- En 2024, le prix de l'hébergement tout compris est de 50 € / nuit / personne.
- En 2024, la taxe ISF (droit d'inscription) est de 40 € / personne (50 € / personne pour la GYMNASIADE et la SCHOOL WINTER GAMES).
- L'intégration des élèves de 6ème année (âge normal) dans les équipes ISF continue, pour 2024 il s'agit des élèves né(e)s en 2006.

ASPECT FINANCIER:

- La date d'inscription est impérativement limitée au 31 OCTOBRE 2023, malgré la première « Dead-line » qui est fixée au 30 septembre 2023.
  Ce délai doit obligatoirement être respecté, aucune dérogation ne sera accordée.
- Un acompte à l'inscription de 150 € par personne composant la délégation ou l'équipe devra être versé sur le compte de la FSWBE : BE38 0682 1646 9772, une facture sera envoyée à cet effet.
- En cas de non-paiement dans les délais, l'inscription ne sera pas retenue et la participation aux sélections sera refusée.
- En cas de non-sélection, cet acompte sera intégralement remboursé sur le compte ayant effectué le paiement, 15 jours maximum après la date de la sélection définitive.
- En cas de sélection finale, cet acompte sera décompté de la facture du solde.
- En cas de désistement après avoir reçu confirmation de sa sélection finale, un montant de 100€/personne sera conservé car déjà versé à l'organisation.
- La facture du solde de la participation sera envoyée au plus tard 45 jours avant le début de la compétition ISF. Celle-ci devra être payée au plus tard 30 jours avant le début de la compétition ISF. En cas de non-paiement dans les délais, l'établissement sera pénalisé, un complément de 5% de la facture du solde lui sera facturé par jour de retard.
- La FSWBE ne prendra en charge la taxe ISF que si l'école s'est qualifiée aux sélections.

DÉPLACEMENT :

- Pour la délégation composée d'une ou de plusieurs équipes d'un même établissement, le responsable de la ou des équipes s'occupera lui-même de l'organisation du déplacement à la compétition ISF. Il englobera le chef de délégation si celui-ci est une personne extérieure à l'établissement (responsable de fédération sportive scolaire, …)
- En cas de délégation composée de plusieurs équipes d'établissements scolaires différents, d'individualités pour les équipes de sélection, ce sera le responsable de l'établissement alignant le plus d'équipes, de personnes, qui sera responsable de l'organisation du déplacement de l'entièreté de la délégation à la compétition ISF en y intégrant les autres équipes, les personnes d'autres établissements scolaires et le chef de délégation.
- Cette disposition inclut l'aspect financier.
- Sauf cas exceptionnels, les différentes équipes composant une délégation doivent voyager ensemble.

ÉQUIPEMENT DE REPRÉSENTATION :

- Pour les établissements souhaitant gérer ce poste, les logos à faire figurer seront transmis dès la qualification finale.
- La gestion inclura l'aspect financier (facturation au nom de l'établissement).
- Des photos des équipements réalisés seront transmises pour envisager une intervention financière éventuelle d'une fédération sportive scolaire.

Calcul du coût par personne :

- Le séjour de base : Le nombre de nuit X 50 €.
- La taxe ISF de 40 € (50 € pour la gymnasiade et la Winter Gymnasiade).
- L'équipement de représentation (70 € maximum).
- L'assurance-assistance obligatoire (13 € / Europe – 19 € / monde).
- Le déplacement (non repris dans le prix prévisionnel).

DISCIPLINES :

Cross-country : date à venir – Kénya

Informations à venir

Gymnasiades : du 23 au 31 octobre 2024 – Manama Bahrein

Informations à venir

Scannez-moi !

Fédération internationale du sport scolaire ISF

COMPETITIONS ISF 2023 - 2024

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR UNE EQUIPE D'ECOLE

Un formulaire par équipe inscrite à renvoyer au secrétariat ISF pour l'AFFSS

avant le 31 octobre 2023.

La direction : ……

Le responsable sportif : …….

De (nom et adresse de l'école) : ……

……..

Adresse mail (obligatoire) : ……..

avons pris connaissance des directives concernant les sélections et la participation aux compétitions ISF 2023-2024. Nous déclarons être d'accord avec le système de sélection qui sera établi en fonction du nombre d'inscriptions. Nous posons notre candidature pour la discipline choisie ci-dessous et nous engageons à laisser participer notre équipe au tournoi ISF en cas de sélection.

	Garçons	**Filles**
Cross-country – date à venir - Kenya		
Gymnasiades – 23 au 31 octobre 2024 Manama Bahrein		

<u>Mettre une croix dans la case choisie.</u>

<u>Pour confirmer votre inscription :</u>

Il vous sera demandé de verser sur le compte de la FSWBE le montant de : Nbre particip. X 150 € comme acompte de votre participation. (Ce montant sera déduit de la facture finale ou remboursé en cas de non sélection).

Signature Du chef d'établissement	Signature du responsable sportif	Cachet de l'école

Secrétariat ISF : rue de Gembloux, 500/20, 5002 Saint-Servais / Namur
☎ 081/74.01.76
E-mail: secretariat@fswbe.be

Fédération internationale du sport scolaire ISF

COMPETITIONS ISF 2023-2024

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR UNE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

A renvoyer au secrétariat ISF pour l'AFFSS

avant le 31 octobre 2023.

Je soussigné, Nom : . . . . . Prénom : . . . . . .

Adresse : . . . . . .

. . . . . .

Téléphone : . . . . . Fax. : . . . . . .

@mail : . . . . . Gsm. : . . . . . .

Date de naissance : . . . . . Taille : . . . . . .

Epreuves choisies : . . . . . .

Responsable sportif : Nom : . . . . . Tél. : . . . . . .

Pose ma candidature pour participer en :

☐	☐ Garçons	☐ Filles
Cross-country – date à venir - Kenya		
Gymnasiades – 23 au 31 octobre 2024 Manama Bahrein		

Mettre une croix dans la case choisie.

Certifie avoir pris connaissance des directives concernant les sélections et la participation aux compétitions ISF 2023-2024. Je déclare être d'accord avec le système de sélection qui sera établi en fonction du nombre d'inscriptions. Je pose ma candidature pour la discipline choisie ci-dessous et je m'engage à participer au tournoi ISF en cas de sélection.

Pour confirmer votre inscription :

Il vous sera demandé de verser sur le compte de la FSWBE le montant de : 150 € comme acompte de votre participation avant le 31 octobre 2023. (Ce montant sera déduit de la facture finale ou remboursé en cas de non sélection).

Signature Du chef d'établissement	Signature du responsable sportif	Signature des parents	Cachet de l'école

Secrétariat ISF : rue de Gembloux, 500/20, 5002 Saint-Servais / Namur
☎ 081/74.01.76
E-mail: secretariat@fswbe.be